

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre août à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DE LA RUE DU CAN, Le Maire.

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
8	6	7

Présents : Pierre DE LA RUE DU CAN, Jean-Pierre BOUTONNET, Catherine PEPINOTREMENOS, Renée HEIM, Renée BOUSCHET et Jacques PIBAROT
Jean-Marie BOYER ayant donné procuration à Pierre DE LA RUE DU CAN.
Yves CAYROCHE absent.

Jean-Pierre BOUTONNET a été nommé secrétaire de séance ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV de la réunion précédente :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2025 est approuvé.

1- Réseau d'AEP – mise en place de télésurveillance des réservoirs et traitements :

Le Conseil Municipal décide de faire installer un système de télésurveillance sur les réservoirs et les dispositifs de traitements du réseau d'eau potable. Il est décidé de confier la réalisation de ce projet au SDEE.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

2- Travaux route de la Lauze:

Suite aux dernières intempéries, la Cèze a emporté une partie du talus soutenant la route de la Lauze, à la sortie du Pont de Malafosse.

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis reçus, préconisant un élargissement de la route pour sécuriser la voie.

Le conseil municipal décide d'entreprendre des travaux d'élargissements. Il confie les travaux à l'entreprise TP Mika. Le devis estimatif de travaux s'élève à 41 864,11 €.

Il est précisé qu'un accord écrit sera demandé aux propriétaires des parcelles concernées et l'acquisition de l'emprise de la route sera réalisée à la fin du chantier.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

3- Composition du conseil communautaire – fixation nombre de délégués

Le Maire rappelle qu'il appartient aux conseils municipaux de fixer le nombre de siège à répartir au conseil communautaire à la suite du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Un accord local peut être mis en place entre toutes les communes de la communauté pour fixer le nombre de siège du futur conseil communautaire, ou à défaut d'accord le Préfet le fixera selon la procédure légale (droit commun).

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 38 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté. Le droit commun ne prévoit que 34 sièges.

Le Conseil Municipal approuve l'accord local fixant à 38 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Mont-Lozère, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
MONT-LOZERE ET GOULET	1107	5
St-ETIENNE DU VALDONNEZ	641	3
VILLEFORT	617	3
BRENOUX	388	2
LANUEJOLS	370	2
PONTEILS-ET-BRESIS	368	2
PREVENCHERES	270	2
ALLENC	264	2
ALTIER	216	2
SAINT-ANDRE-CAPCEZE	205	2
PIED-DE-BORNE	197	2
CUBIERES	189	2
LA BASTIDE-PUYLAURENT	178	1
MONTBEL	147	1
POURCHARESSES	128	1
CHADENET	122	1
MALONS-ET-ELZE	115	1
LAUBERT	102	1
SAINTE-HELENE	97	1
SAINT-FREZAL-D'ALBUGES	61	1
CUBIERTTES	45	1

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

4- Contrat d'assurance contre les risques statutaires :

Depuis de nombreuses années, le Centre de Gestion du Gard accompagne les collectivités et établissements public qui lui sont affiliés pour couvrir les risques statutaires auxquels ils sont exposés. Le contrat actuel arrivant à son terme au 31/12/2025, le Centre de Gestion du Gard a mené une procédure de mise en concurrence afin de proposer un nouvel opérateur aux employeurs affiliés à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat groupe « assurance statutaire » proposé par le Centre de Gestion du Gard.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

5- Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard :

Le Conseil Municipal valide la proposition de modification des statuts du Syndicat Mixte d'Electricité prévu par la délibération du conseil syndical du 20/05/2025.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

6- Décision modificative – budget de l'eau :

A la demande de la trésorerie, le conseil Municipal valide le virement de crédit de 500 € de l'article 6063 à l'article 673 de la section de fonctionnement du budget de l'eau.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

7- Régularisation cadastrale route de Thomas :

Le Conseil Municipal valide la vente, pour l'euro symbolique, d'une parcelle de 23 m² située à l'extrémité de la rue de Thomas à Mr BERGER. Cette parcelle est enclavée dans l'entrée de son habitation. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

8- Informations diverses :

- Captage de l'Oultra :

Suite à la dernière réunion du 21 juillet, avec la DDTM et l'OFB, la commune a proposé une solution avec enrochement et végétalisation. Le bureau d'étude va préparer le dossier de demande d'autorisation de travaux.

- Travaux de la salle polyvalente et de la mairie :

La signature des marchés doit intervenir le 12 septembre.

- Programme culturel :

Il est décidé d'établir un programme culturel jusqu'à la date de fin de mandat.

La séance est levée à 21h00.